

# Musique et action culturelle

---

Du 15 au 17 mars 2023

---

21 heures - 3 jours

---

9h30 > 13h00 et 14h00 > 17h30

---

525 € / stagiaire - Formation éligible au CPF

---

À Trempo - 6 bd Léon Bureau 44200 NANTES

---

Contact : Tél : 02 40 46 66 33 - sandrine@trempo.com - www.trempo.com

---

## Public / Prérequis

Musicien-ne souhaitant développer des projets d'action culturelle.

## Aptitudes

Capacité d'écoute, d'analyse et de travail en groupe.

## Objectifs

- Identifier les politiques de l'action culturelle : rappel général sur l'évolution du référentiel des politiques culturelles, la médiation culturelle comme voie d'entrée vers les droits culturels.
- Construire un projet de médiation à l'échelle d'un territoire : différencier les approches d'action culturelle et étudier le contexte environnemental (spécificités culturelles, sociales, économiques, géographiques d'un territoire et les dispositifs liés).
- Élaborer une méthodologie adaptée : concevoir des outils et des supports de médiation prenant en compte les projets artistiques et les publics, définir le contenu et la forme d'une action culturelle, construire sa propre posture de médiateur, évaluer une action de médiation.
- Questionner la notion de public, lier démarches artistiques et personnes impliquées dans les projets.

## Méthodes

Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, d'exercices pratiques et de mises en situation.

## Modalités d'évaluation

Étude de cas.

## Compétences

À l'issue de la formation le-la stagiaire sera capable de :

- Utiliser des clés de compréhension en matière d'action culturelle : ses référentiels, ses enjeux, ses savoir-faire.
- Travailler sur les différentes approches de médiation et d'action culturelle.
- Élaborer une méthodologie adaptée à la création d'un projet d'action culturelle en lien avec les musiques actuelles.

## Intervenante

Nadia ELHADI : co-dirigeante d'une structure d'ingénierie culturelle.

## Informations complémentaires

Ce module de formation fait partie du parcours de formation intitulé « Développer des activités complémentaires à l'activité de musicien·ne » (bloc de compétences 3 du titre de Musicien·ne des Musiques actuelles).

## Accessibilité

L'ensemble de nos locaux est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres types de handicap (sensoriel, psychique, déficience intellectuelle ou cognitive) un entretien préalable sera réalisé avec le référent handicap de Trempo afin de vérifier l'adéquation entre le handicap et le projet de formation.

Contact du référent handicap : [wilfrid@trempo.com](mailto:wilfrid@trempo.com)